Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_331-DE

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
ARRONDISSEMENT DE FOUGERES - VITRE

COUESNON MARCHES DE BRETAGNE
Parc d'Activités Coglais St Eustache
ST ETIENNE EN COGLES - 35460 MAEN ROCH
☎ 02.99.97.71.80

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Nombre de délégués :
En exercice : 39
Votants : 34
Présents : 31
Absents représentés : 3

Date de la convocation : 9 décembre 2025
Date d'affichage : 9 décembre 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures trente, les membres du Conseil Communautaire, légalement convoqués, se sont réunis à la Salle polyvalente « rue des Marronniers » 35133 SAINT GERMAIN EN COGLES, sous la présidence de Monsieur Christian Hubert.

Etaient présents - Mesdames et Messieurs les membres titulaires :
M. Hubert, M. Houdus, M. Janvier, M. Boulmer, M. Gaigne, Mme Meignan, M. De Gouvions Saint Cyr, M. Hervé, M. Helbert, Mme Elshout, Mme Montembault, M. Eon,
M. Pierre Sourdin, M. Vallée, Mme Cellier-Chenoir, Mme Balusson, M. Retoré, Mme Perrin, M. Jean Frédéric Sourdin, Mme Chataignier, M. Dubreil-Jardin, Mme Prunier, Mme Lohier, M. Besnard, Mme Malle, M. Monthorin, Mme Boulière, M. De Moncuit, Mme Machard, M. Avril, M. Rapinel,

Était présent en tant que suppléant sans voix délibérative : M. Jobert,

Absents excusés ayant donné pouvoir : M, Prioul représenté par Mme Meignan, Mme Blaise représentée par M. Avril, M. Hamard représenté par Mme Boulière

Absents : Mme Launay, Mme Jouaux, M. Rault, Mme Gobé, M. Germain,

Monsieur Daniel HELBERT est désigné secrétaire de séance.

AFFAIRE INSCRITE A L'ORDRE DU JOUR

2025_331_020_7.1 : Contrat de relance pour la réussite écologique (CRTE) : Validation de la convention financière 2025

Monsieur Pascal HERVE, Vice-président en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et des Politiques Contractuelles, rappelle aux membres du Conseil Communautaire que l'Etat avait demandé aux Etablissements Publics de Coopération intercommunale (E.P.C.I.) d'élaborer et de signer avec lui un nouveau type de contrat, le Contrat de Relance et de Transition Energétique (C.R.T.E.).

Le CRTE avait principalement un double objectif :

- D'intégrer les dispositifs d'accompagnement de l'État à destination des collectivités territoriales,
- D'Être à traduction de l'ambition d'un projet de territoire :

Il rappelle que le CRTE de Couesnon Marches de Bretagne a été signé le 31 décembre 2022 entre l'Etat, la communauté de Communes, le département d'ille et vilaine, la banque des territoires, pour une durée de 4 ans.

Chaque année le comité de pilotage étudie les projets des communes et de la communauté de communes qui pourraient être éligibles aux crédits d'Etat et intégrer la stratégie locale du CRTE.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_331-DE

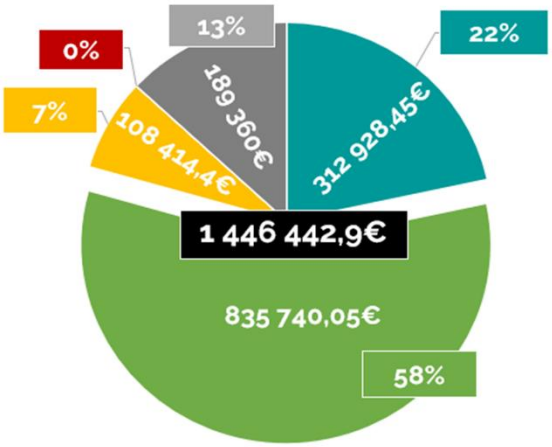
A l'issue de la programmation, une fois les projets validés et les modalités financières d'accompagnement notifiées, une convention financière est établie et annexée au contrat.

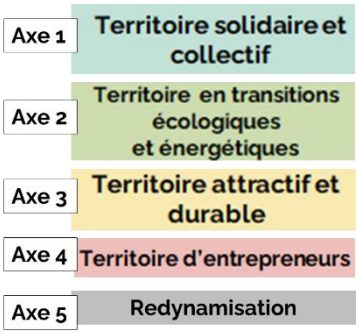
La convention financière 2025 décline les projets ayant fait l'objet d'un financement dans le cadre du CRTE, présenté par axe du projet de territoire.

Ainsi en 2025, 21 projets ont été soutenus (13 communaux et 7 communautaires, 1 bailleur) pour un montant total de crédits d'Etat de 1 446 442€ répartis comme suit :

- DETR : 739 410,66 €
- DSIL fonds verts : 415 699,84 €
- DSIL : 280 000 €

Ces crédits mobilisés permettent d'engager 5 857 199€ de travaux.





Dans la continuité et en complément de la circulaire du 29 septembre 2023 relative à la mise en œuvre de la territorialisation de la planification écologique, une nouvelle instruction pour la relance des CRTE a été signée le 30 avril 2024 par le ministre de l'Intérieur et des Outre-mer, le ministre de la Transition écologique et de la Cohésion des territoires, et la ministre déléguée chargée des Collectivités territoriales et de la Ruralité.

Cette instruction détaille la méthode et le calendrier pour engager cette nouvelle étape.

Les contrats de relance et de transition écologique évoluent en **« contrats pour la réussite de la transition écologique »** pour enrichir le partenariat local, poursuivre et accélérer la mise en œuvre des actions du projet de territoire à l'échelle du bassin de vie en renforçant les ambitions écologiques selon les orientations des COP régionales et les déclinaisons départementales.

La signature d'un avenant au CRTE permet d'actualiser le CRTE pour les années 2025 et 2026, d'intégrer à l'actuel contrat les objectifs de la COP Bretagne et de décliner les actions menées sur le territoire qui répondent aux enjeux de la planification écologique.

La maquette financière correspondante à l'avenant reprend l'ensemble des engagements prévisionnels des partenaires.

Envoyé en préfecture le 23/12/2025
Reçu en préfecture le 23/12/2025
Publié le
ID : 035-200070688-20251216-2025_331-DE

Elle précise notamment les montants :

- Des crédits de l'État et de ses opérateurs (DETR, DSIL, DSID, FNADT, fonds vert, crédits ministériels…) sollicités et contractualisés ;
- Des actions financées au titre du fonds vert en 2023 et 2024 qui ne figuraient pas déjà dans le CRTE (circulaire 28 décembre 2023 relative à la gestion 2024 du fonds d'accélération de la transition écologique dans les territoires) ;
- Des financements des collectivités territoriales (Région, Département, communes et leurs groupements…) ;
- Des financements des autres partenaires publics et privés.

Elle qualifie les actions financées au regard des levier de la planification écologique et des enjeux France NATION VERTE

Considérant l'ensemble de ces éléments, Monsieur Pascal HERVE, l'Urbanisme, de l'Habitat et des politiques contractuelles, propose :

- **D'approuver l'avenant à passer au CRTE.**

- **D'autoriser Monsieur le Président à signer ledit avenant,**

Vu l'exposé de Monsieur Pascal HERVE Vice-président en charge de l'Urbanisme, de l'Habitat et des politiques contractuelles,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, valide la proposition de Monsieur Pascal HERVE Vice-président en charge l'Urbanisme, de l'Habitat et des politiques contractuelles, telle que présentée ci-dessus.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE PRESIDENT
CHRISTIAN HUBERT